L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 27 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE—Un Français désire trouver une place de Maître d'école de français à la campagne ou comme commis de magasin. S'adresser A. L. bureau du journal. 22 mai—5 f.

A LOUER.

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture. 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin. 23 mai—

A louer—Chambres meublées à très bas prix pendant l'été, seules ou plusieurs ensemble, à l'hôtel Victor, 105 rue de la Douane. 21mai—1 sem

A VENDRE.

A VENDRE—Un cheval de 3 ans, garanti sous tous les rapports, harnais et wagon. S'adresser coin Ursulines et Villeré, 223. 23mai—1sem

BELLES VACHES laitières créoles avec veaux, de la meilleure race toujours en vente aux écuries "Elevator", coin plaisance et Tchoupitoulas. 22 mai—1 sem.

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Nous ferons application à la Législature pour le passage d'une loi ratifiant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.

W. R. SOMMERVILLE.
OMER VILLERÉ.
18 mai—5f en 30 j

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orléans et ayant pour objet:

1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il existe en ce moment, et pourvoir à un nouvel enregistrement des votants.
2. La définition à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans.
3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orléans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, la ville de la Nouvelle-Orléans devant être tenue d'affecter une somme annuelle à faire une appropriation annuelle d'au moins trois cent mille piastres pour son entretien. 15mai—15 20 24

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre. 12 mai—1f p a p30 j

Avis aux Créanciers.

François Guéblé vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17.222—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Arthur Guéblé, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mai—27 juin 1 5

William H. Murphy vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,220—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de William H. Murphy et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor Mauberret, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22mai—22.26 30

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aaron Feitel vs. ses créanciers—No 17.840—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Aaron Feitel soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, LUNDI, le 14ème jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Baasjch, Jr., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
12 mai—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,736—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, le 5me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire Louis J. Witte soient suspendues, et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 1er mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
5 mai—3f au 5juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—G. J. Rathe vs. ses créanciers.—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank B. Lee, Esq., notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 20 mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
21 mai—3f au 21 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—William N. Jenkins vs. ses Créanciers—No 17,868.—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William N. Jenkins soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le jeudi, 17me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nlle-Orléans, 14 mai 1886.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
15mai—15 18 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No. 17,972—Joseph Lester vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Qu'une session des biens du pétitionnaire Joseph Lester soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire en cette ville, le LUNDI, 7e jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 mai—26 30 juin 4

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 1er jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:

Dans l'affaire de l'interdiction de Louisa Herbez, femme de Charle Fabbrone—No. 15,866 Division A. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, Frank D. Chrétien Esq., pour le plaintif et Ernest J. Wenck Esq., curateur ad hoc de la défenderesse. Quand, après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries, et pour les raisons alléguées oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en cette affaire, déclarant la défenderesse, Louisa Herbez, femme de Charles Febronne, est interdite et incapable de prendre soin de ses propres affaires.

Jugement rendu le 17 mars 1886.
Jugement signé le 1er avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 24ème jour de mai de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt six

M. A. McDONNEL,
25mai—25.29—juin 3. Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:

Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Moise, pour le demandeur et H. L. Duffour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoiries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Knorpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice; que conformément à la loi il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.

Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt six

JULES VIENNE,
30avril—5fen 30j Député Greffier.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 JUIN 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'Ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000.	20,000
50 Lots do....	500.	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
600 Lots de....	100..	60,000
1000 Lots de....	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit...... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit...... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit...... 7,500

2,279 Lots s'élevant à......... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, [illegible] en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

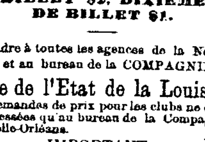

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, contraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

SIMON BLOCH vs. VICTOR DE BOUCHEL—No 11,343—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, quinzième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, sur la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1° DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi désignés par les numéros six et sept, de l'îlet numéro (21) vingt-et-un, borné par les rues Market et Jackson et les Avenues Pacific et Elmira, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, déposé comme référence au bureau de J. R. Beard, alors notaire à la Nouvelle-Orléans, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun vingt-sept pieds cinq pouces de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, des Remparts, des Français et Bons-Enfants, désigné comme le numéro douze, et mesurant vingt-huit pieds de face à la rue Champs-Elysées, sur cent douze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant en quelque sorte que ce soit, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Colisée, Sixième et Washington, d'après le plan primitif du Faubourg Livaudais, déposé comme référence au bureau de G. R. Stringer, ex-notaire à la Nouvelle-Orléans, lequel dit lot mesure cinquante pieds de face à la dite rue Chestnut, sur cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, ou en quelque sorte y appartenant, situé et se trouvant dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Antonio ou Annette, Claiborne, St. Antoine et Robertson, et mesurant en mesure américaine trente-trois pieds de face à la rue Robertson (dernièrement St. Jean-Baptiste), sur soixante-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, étant borné du côté le plus rapproché de la rue St. Antoine par la propriété qui appartient actuellement ou qui a appartenu à F. Suzeneau et du côté de la dite rue Annette, ou Antonio, par la propriété appartenant actuellement ou qui a appartenu à Mme Ellen De Bouchel, ainsi que le montrera plus amplement la copie de l'acte d'hypothèque enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, treizième jour de mai 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
14 mai—14. 20. 27—juin 1er, 8, 15.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

L. T. PRIESTLEY, SUBROGÉ, ETC. VS. ALLEN & SYME—Fi. fa. contre Allen & Syme et Columbus H. Allen et Frederick J. Syme.

No 10,726.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE ALIAS FIERI facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, vingt-et-unième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN LOT DE TERRE ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Erato, Tchoupitoulas, Gaiennie et Peters. Le dit lot est désigné par le numéro treize dans l'îlet numéro quarante-sept, et le dit lot numéro treize mesure trente-sept pieds de face à la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 20me jour de mai 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
21 mai—21.27—Juin 1.8.15.20.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17.254—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses, tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, les rues Magasins, Calhoun et Camp et connu comme l'îlet numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit îlet, dressé par Arthur de Armas, assistant-voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, annexé à un acte de vente du dit lot numéro un du dit îlet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et trente pieds cinq pouces de large sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur par un achat du plaignant conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 17 décembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1.5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil de toutes les Machines, Installations, etc., du Stonewall Rice Mill dans l'affaire de **Columbus H. Allen vs Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 1er avril 1886, et d'un ordre supplémentaire en date du 24 mai 1886 à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Au local connu comme le Stonewall Rice Mill, à l'encoignure des rues Girod et Commerce—

Toutes les machines, arbres de couche, vans vis, poulies, meules, élévateurs, etc., étant tout le contenu de la bâtisse située à l'encoignure des rues Girod et Commerce, étant un moulin à riz de premier ordre connu comme le Stonewall Rice Mill. Le tout conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26mai—26—1.5,6 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

André Daverede vs les Héritiers de J. P. Belit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14.637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, bornée par les rues Delaronde, Deléry, Moreau et Tricou. Troisième District de cette ville et mesurant, mesure anglaise, soixante pieds de face à la rue Delaronde, sur cent soixante neuf pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Delery, entre lignes parallèles.

Et une autre portion de terre, située dans le même district et îlet, avec les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant quarante-quatre pieds six pouces de face à la rue Delaronde sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds, huit pouces et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de terre et bâtisses de valeur sur la rue Carondelet, entre les rues Terpsichore et Melpomène.

Crescent Insurance Company vs Michael Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (anciennement Appolo), St Charles (anciennement Nayades), Terpsichore et Melpomène, et désigné par le numéro vingt-un, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et déposé au bureau de William Christy, ex-notaire en cette ville, comme plan No. Trois. Le dit lot mesure vingt-huit pieds, cinq pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent dix pieds, mesure américaine.

Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus mentionné a acquis par achat de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 26 février 1862.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.
Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,822.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI 31 mai 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Alger, à peu près un îlet du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les objets ci-dessus seront adjugés définitivement au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'ils pourront rapporter à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un cautionnement, avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant les frais d'annonces, les honoraires du shérif et du greffier, etc.; les dits frais et honoraires s'élevant en tout à environ quatre-vingt-quinze ($95) dollars.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20mai—20 25 29 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO.

Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.—No. 11,297.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, VENDREDI, le onzième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, dans la ville de la Nlle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1. TOUS ET SEPAREMENT, CES DIX CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, vacuum pans, réservoirs, chariots, bouilloires, locomotives, appareils, installations et autres objets appartenant à une raffinerie de sucre et se trouvant au susdit local, ainsi que les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient ou y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, et désignés et décrits comme suit, à savoir: Un lot de terre désigné par la lettre "A", d'après un plan dressé par L. H. Pilié, assistant voyer de la ville, daté le 25 octobre 1881, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castel, notaire en cette ville, le 18 novembre 1881, et mesurant vingt-trois pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), vingt-trois pieds de largeur au fond, sur cent vingt-six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St. Joseph, et cent vingt-cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie, le divisant de la propriété de P. Tulane. Un autre lot de terre, mesurant environ vingt-trois pieds de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), sur cent vingt deux pieds neuf et un-tiers pouces sur cent vingt-trois pieds huit et un-tiers pouces de profondeur. Deux lots de terre désignés par les numéros cent six et cent sept d'après un plan déposé pour référence dans le bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville; et aussi conformément à un plan dressé par Pilié et Murray, en date du 3 mars 1869. Le dit lot numéro cent six mesure dix-neuf pieds deux lignes et six pouces de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), dix-neuf pieds huit pouces et sept lignes de large dans le fond, sur cent treize pieds et cinq pouces de profondeur; et le lot No cent sept mesure dix-neuf pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), dix-neuf pieds trois pouces et quatre lignes de large au fond, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un lot de terre désigné par le numéro cent cinq sur le plan ci-dessus mentionné dans le bureau de l'ex-notaire Stark, mesurant vingt-et-un pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Peters, (anciennement Nouvelle-Levée), vingt pieds onze pouces et cinq lignes de large au fond, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un lot de terre mesurant vingt pieds, plus ou moins, de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), sur cent douze pieds un pouce, plus ou moins de profondeur. Un lot de terre désigné par la lettre "A" d'après un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, arpenteur, annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers, notaire public en cette ville, le 25 octobre 1871, et mesurant dix-neuf pieds, deux pouces de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), dix-neuf pieds de large dans le fond, cent onze pieds, cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Julie, et cent douze pieds, deux pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Joseph. Trois certains lots de terre désigné par les numéros quatre, cinq et six, d'après un plan dressé par C. F. Zimple, en date du 8 février 1835, et mesurant comme suit: Lot numéro quatre, environ vingt-et-un pieds cinq pouces et demi de face à la rue Commerce, sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond; le lot numéro cinq, vingt-et-un pieds cinq pouces et demi de face à la rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond; et le lot numéro six, vingt-et-un pieds onze pouces de face à la rue Commerce sur cent quatre pieds de profondeur, et vingt-et-un pieds huit pouces de large dans le fond tous plus ou moins. Aussi, tout et séparément les machines, appareils, installations et ce qui y appartient et tous les articles de propriété individuelle, contenus dans la bâtisse érigée sur les lots de terre décrits ci-dessus, et servant et opérant comme une raffinerie de sucre, on une liste détaillée de l'inventaire est annexée pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE ensembles avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet ci-dessus mentionné, borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle-Levée), St-Joseph, Commerce et Julie, désignés comme lots numéros un, deux, trois et quatre, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 septembre 1880, déposé pour qu'on s'y réfère, au bureau de A. Hero, Jr., comme le plan No 51. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit, à savoir: Lots numéros un et deux mesurent chaque trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle-Levée), trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent onze pieds dix pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un la plus rapprochée de la rue St-Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les lots numéros un et deux, et cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du numéro deux, la plus rapprochée de la rue Julie; et les lots numéros trois et quatre sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du numéro trois, la plus rapprochée de la rue Julie, cent onze pieds deux pouces sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur sur le côté du lot numéro quatre, le plus rapproché de la rue St-Joseph.

Les dits quatre lots composent un corps ou portion de terre avec une façade de soixante cinq pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce, sur laquelle ils ont une façade de soixante-quatre pieds dix pouces, et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G. H. I. J. sur un plan de J. Pilié, enregistré au bureau de H. Lavergne, ex-notaire en cette ville.

3. LE TOUT ET SÉPARÉMENT LES DROITS D'USAGE ET D'OCCUPATION jusqu'au 13me jour du mois de septembre A. D. 1907 de la dite "Crescent City Sugar Refinery" sujet au bail contracté avec les Directeurs du Fonds d'Education Tulane du terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans ledit carré d'îlet borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), St. Joseph, Commerce et Julie désigné par le No. 2, et mesurant au pied américain, dix-huit pieds dix pouces de façade rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), environ vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur d'environ cent vingt-trois pieds huit pouces un tiers sur la ligne le séparant du terrain No 1, et environ cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 3; le dit terrain étant désigné par les mots: "La propriété de Paul Tulane", sur un devis de A. De Armas, sous-voyer, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero Jr., notaire, en date du 30 janvier 1883, laquelle propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte public, devant Andrew Hero Jr., notaire, daté du 21 mars 1883, en faveur du ou des détenteurs des bons et coupons spécifiés dans la pétition.

Saisi dans le procès ci-dessus intitulé.

Conditions—1° Montant suffisant pour payer toutes les taxes estimées au montant de $5,000, plus ou moins.
2° Sur un crédit de douze mois avec de bonnes sécurités pour la somme de $10,000.
3° La balance à un crédit de douze, dix-huit et vingt-quatre mois. L'acquéreur devra fournir, au moment de l'adjudication, ses bons avec une garantie solvable, datés le jour de la vente pour le prix d'achat qui devra être garanti par une hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue et stipulant cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès des dits bons.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 27me jour de mai 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District de l'Est de la Louisiane.
27mai—27—juin 1.5.11

VENTES PAR LE CONSTABLE.

A. Schadelli vs. Mme Jane Harden.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 7,901—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, le MERCREDI, 2 juin 1886, à 11 heures A. M., en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le deuxième district de cette ville de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
22mai—22,27—2juin.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Faessel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 46—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Anton Ritter, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27mai—27—juin 1 5

Succession de A. A. Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 12,622—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Louise Yates, veuve de A. A. Yates, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 mai—27—juin 1.5

Succession de Samuel Robli et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,192—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adolphe Robli, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 mai—18.22.27

Succession de Joseph Hammer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,497—Division A—Attendu que William Hammer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Hammer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21,26,30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alex. Solari versus ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 17,465—En vertu d'un ordre de vente, en date du 26 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 5 juin 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un mulet et un wagon, maintenant à l'écurie de A. E. Ravain, No 211 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 mai—27 juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. O. Terry & Sons vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,573—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Quinze cent quatre ($1504) acres de terre situés dans la paroisse Livingston, en cet Etat, étant les sections trente sept et trente huit (37 et 38) du Township sept (7) Range Sud quatre (4) Est.

Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6,13,20,27—juin 3,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Rebecca Mayer vs J. D. Preston.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,965—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 29 mai 1886, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le contenu et effets du shop de tonnelier au local No. 114 rue South Peters, dans le Premier District de cette ville: le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
26 mai—26 27 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur dans le Deuxième District, avec les bâtisses et améliorations, connu comme le No 106 de la rue de Chartres.

Jas. R. Mitchell vs. Boston Shoe & Leather Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,652.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Décatur, Conti et St Louis, le dit lot est désigné par la lettre "D" de l'îlet No 28 sur un plan annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk ancien notaire en cette ville, le vingt-sixième jour d'octobre 1865, mesurant conformément au dit plan (au pied américain) vingt pieds sept pouces de face à la rue de Chartres, cent cinquante pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue St Louis, cent vingt-huit pieds trois pouces et quatre lignes sur une première ligne de profondeur près de la rue Conti; puis se rétrécissant de quatre pieds sept pouces, et de là s'étendant sur une profondeur de vingt-deux pieds deux pouces vers la ligne du fond qui a seize pieds de largeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 106 de la rue de Chartres, et tous les droits, voies privilèges et dépendances y appartenant.

Etant la même propriété acquise par les défendeurs de James J. Carroll, conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire en cette ville, le huitième jour du mars 1883.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour une somme suffisante pour payer les réclamations du plaignant ci-dessus, la somme de trois mille piastres ($3,000), ensemble avec intérêt au taux de sept pour cent par an sur deux mille piastres de la somme, du 8 mars 1883, et sur les autres mille piastres de la somme, du 8 mars 1885 jusqu'à parfait paiement; ensemble avec 5 0/0 sur les dits montants pour frais d'avocat; tous les frais de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre, daté le 8 mars 1883, tiré à l'ordre de et endossé par le défendeur ci-dessus, pour la somme de mille piastres, payable quatre ans après sa date, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par lien du vendeur et hypothèque sur la dite propriété, en concurrence avec les réclamations du plaignant, d'après un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 8 mars 1883; l'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte d'hypothèque primitif, ne pas aliéner, de payer 5 0/0 pour frais d'avocat en cas de procès.

3° Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux; et en cas où le prix d'enchère sur la propriété, après déduction des *fees* d'avocat, frais et taxes, serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant, avec intérêt, ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, et du billet à assumer, mentionné plus haut, alors, le paiement des dits *fees*, frais et taxes comptant; la balance du prix d'adjudication doit être disposée au pro rata entre le montant de la réclamation du plaignant actuellement due et le billet à ordre décrit ci-dessus en second lieu; le montant pro rata qui revient à la réclamation du plaignant, maintenant due, doit être payé comptant, et le montant pro rata du dit billet à ordre décrit ci-dessus en second lieu sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 mai—4 11 18 25 juin 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célestine Marie Alexandrine Marronne, femme, etc. vs. Louis Césaire Lafleton, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,937—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Deux lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Johnson, Dumaine et St Philippe, l'un formant une partie du lot désigné par le No 16 sur un plan No 142 déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire; l'autre est désigné par le No 17. Les dits lots mesurent (au pied américain) comme suit: la première portion décrite mesure vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; et le lot No 17 (deuxièmement décrit) mesure trente pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent soixante-douze pieds neuf pouces sur un côté et cent soixante-douze pieds sept pouces sur l'autre côté.

2° Une portion de terre située dans le fond du dit lot No 16, mesurant vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes dans le fond du lot No 16 et à peu près cinquante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles; les dits lots et portions de terre mesurant ensemble cinquante-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe, même mesure dans le fond par une profondeur de cent soixante-douze pieds plus ou moins.

3° Et un lot de terre situé dans le même îlet, désigné par le No 18, mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur cent soixante-douze pieds sept pouces de profondeur sur un côté et cent soixante-douze pieds cinq pouces sur l'autre côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, et toutes les dépendances qui y appartient, et tous les droits, voies et servitudes y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de la somme de treize cents dollars, étant la balance due sur une hypothèque de $2000 portant sur la dite propriété, par acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 28 avril 1885, en faveur de George Grima et représenté par un billet de $2000 souscrit par le défendeur dans cette affaire à son propre ordre et par lui endossé en date du 28 avril 1885 et payable un an après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la maturité jusqu'à paiement final, lequel dit billet a été réduit à la dite somme de $1300 et renouvelé jusqu'au 28 juillet 1886, et l'intérêt étant payé [illegible] à cette date; l'acquéreur assumera toutes les responsabilités de l'acte original hypothécaire. Et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4,11,18,25,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leonide Courcelle vs Bartollo Fallo, tuteur des mineurs Mary et Antonitta Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,298.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Le lot numéro vingt-deux (22) numéroté par erreur numéro vingt-trois dans le titre de Lacamora et dans le titre de son vendeur, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Remparts, St-Pierre et Toulouse, en cette ville, mesurant vingt pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, conformément à un acte de Surgi en date du 1er mars 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, ancien notaire en cette ville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendences qui y appartiennent. Etant la même propriété que le feu Frank Lacamera a acquise de A. Persiche, par acte passé pardevant J. J. Barnett, notaire, le 27 septembre 1879.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, St-Pierre, Remparts et Toulouse. La dite portion de terre est composée de tout le lot désigné comme lot numéro douze qui touche le lot numéro vingt-et-un dans le fond, selon le plan du dit îlet et des lots, déposé au bureau de la New Orleans Navigation Co., et décrit dans l'acte de vente à l'étude d'Octave De Armas, notaire, en date du 3 janvier 1832, lequel dit lot numéro vingt-et-un, mesure vingt pieds de face à la rue Bassin, côté Nord sur une profondeur de soixante pieds au pied français et une partie du lot numéro douze qui touche au lot numéro vingt-et-un dans le fond, mesure au pied français douze pieds et trois pouces à partir du fond du lot numéro vingt-et-un sur le côté vers la rue St-Pierre, même mesurement sur la ligne vers la rue Toulouse, vingt pieds de face dans le fond du lot numéro vingt-et-un, le tout conformément à un plan dressé par E. Pilié, en date du 12 juillet 1882, annexé pour référence à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882, étant la même propriété que le feu Frank Lacaméra, acquis de l'Association Protestante Episcopale de la Louisiane, par acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—4, 11, 18, 25, 29.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriété rue St-Philippe No. 206.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 29 mai 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles:

Un lot de terre mesurant 29 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue St-Philippe sur 60 pieds de profondeur entre les rues Prieur et Johnson. Ensemble une maison de quatre chambres, cuisine double attenant à la maison, citerne, lieux d'aisance, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 mai—3f

Succession de Mme Hypolite Louise Dovelle, Veuve de Henry Michel.

No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Jolie maison de résidence en briques à étage rue Bourbon, No 187.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 juin 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1886, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, décrit dans le titre comme contenant environ 48 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds et diminuant un peu dans le fond, mais lequel en réalité mesure 48 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Ste. Anne, 90 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Dumaine, à laquelle profondeur le dit lot s'élargit de 10 pieds 9 pouces sur une seconde profondeur de 37 pieds 3 pouces 5 lignes sur une largeur dans le fond de 59 pieds 10 pouces 3 lignes d'après mesure actuelle ainsi qu'il appert par arpentage et plan faits par Edgar Pillé, architecte et arpenteur, en date du 8 août 1885; ensemble une résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, antichambre, office et galerie sur le derrière, et à l'étage supérieur quatre chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie ouverte sur le derrière, chambre à bain et cabinet; une bâtisse en briques à étage dans la cour ayant 7 chambres, water-work, lieux d'aisance, cour en partie carrelée en pierres plates et en briques, porte cochère, etc., etc.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1886.
12mai—12,15,22,29—5,12 juin.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur,
No 220 rue Washington,

Dans l'affaire de l'interdiction de Wm. Geo. Fagan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 10,113—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hotel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 19 mai 1886, il sera vendu, à l'encan, à savoir—

Un certain terrain situé dans l'ancien faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson, maintenant Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 103 du dit faubourg; le dit îlet étant borné par les rues Nayades, maintenant St-Charles, Washington, Prytanée et Sixième, d'après un plan du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, en date du 5 mars 1832 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No. 48 sur un plan du dit îlet fait par H. Mulhausen, architecte et voyer, le 23 décembre 1844, et déposé comme plan No 2 en l'étude de Daniel Israël Ricards, anciennement notaire en cette ville) actuellement borné par les rues Washington, St Charles, Prytanée et Conery.

Le dit lot mesure, au pied américain, 30 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Washington, entre les rues St-Charles et Prytanée, sur une profondeur de 140 pieds, entre lignes parallèles, d'après le dit plan ci-dessus mentionné. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 220 rue Washington.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la dite propriété. Les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat devant être incluses dans l'acte hypothécaire.

Acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22 29 juin5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

Dans l'affaire de Jacob Voelkel vs Mme Magdeleina Rosser et als.

No 17,345.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Un cottage en bois à deux corps de logis, à l'encoignure des rues Rousseau et Soraparu.

Terrain de valeur, à l'encoignure des rues Water et Septième.

Maison en bois et deux terrains à l'encoignure de la rue Preston et l'Avenue Nashville.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et dépendances qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Fulton ou St Thomas, Rousseau et Soraparu, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur et face à la rue Soraparu de 100 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, avec deux corps de logis, connus par les Nos 165 et 167 1/2 rue Rousseau, près du marché Soraparu et spécialement décrite pour n'importe quelle formation de détail.

2° Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Water et Septième, dans l'îlet borné par les rues Water, Septième, Sixième et Tchoupitoulas ou Levée, mesurant 25 pieds de face à la rue Water, sur une profondeur et façade à la rue Septième de soixante huit pieds dix pouces, et la somme profondeur sur la ligne du lot qui touche et à peu près 25 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

3° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, etc., qui y appartiennent, situés à Hurtsville, maintenant une portion du Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Preston, Arabella et l'Avenue Nashville, et fornent l'encoignure de la rue Preston et avenue Nashville, désignés comme lots numéros 9 et 10 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Preston sur une profondeur de 102 pieds et 6 pouces. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, cuve, et dépendances, etc., portant le No 876 rue Preston.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billet garanti par hypothèque, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, assurance et les autres clauses de garantie, taxes dues et exigibles en 1886 seront assumées par les acquéreurs en sus du montant de leur adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Charles E. Sel, notaire.

Dix pour cent seront requis sur le montant de leur adjudication.
24 avril—24—1.8.15,22,29 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences rue Carondelet.

Les deux belles et confortables résidences en briques à deux étages Nos. 266 et 268 rue Carondelet, entre Delord et Calliope, adjacentes au "Temple Sinaï."

Succession de Aug. Marie L'Hoste, veuve de Jacques Duval.

No. 17,064 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 avril 1886, il sera vendu à l'encan—

Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Delord, St. Charles et Calliope, désignés par les Nos. 1 et 2 d'après un plan dressé par C. Schnauder, voyer, daté le 26 avril 1886, et mesurant comme suit, d'après le dit plan:

Lot No 1 mesure 29 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, 25 pieds 11 pouces et 2 lignes dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Le lot No 2 mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet, 23 pieds 1 pouce dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 1, et 128 pieds 9 pouces et 5 lignes sur la ligne de côté opposée et la plus rapprochée de la rue Delord.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant les deux grandes et confortables résidences en briques à deux étages, connues comme les Nos 266 et 268 rue Carondelet, ayant chacune un corridor, salons doubles à arches, salle à manger, cuisine et chambres à domestique, chambres à coucher, cabinet, chambre à bain, &c., bien situées, voisinage excellent et qui s'améliore rapidement.

Conditions—1/3 ou plus comptant, et la balance à un ou à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en deux paiements égaux en billets solidaires des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur.

Les acquéreurs assureront les améliorations pour le montant des billets et transféreront la police aux détenteurs des dits billets. Les actes de vente renfermeront les clauses de non aliénation et les fees de 5 0/0 pour frais d'avocat et de vente, sans estimation, et en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1886, en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente, et si les acquéreurs ne se conformaient pas à l'adjudication dans les quinze jours qui suivront celle-ci ils seront déclarés en défaut sans autre formalité.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles T Soniat, notaire.
28avril—28—mai, 8.15,22,29.

Succession de John Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,918—Division A.—Attendu que Joseph S. Doane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Cox, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 mai—22 26 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et maison de résidence, No 146 rue du Camp,
entre les rues Lafayette et Girod.

Succession de Mme Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, Dossier No 17,489, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 mai 1886, dossier No 17,489, pour le compte de la succession de Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Lafayette et Girod, désigné par le No 2, et mesurant 24 pieds 10 1/2 pouces de façade rue du Camp, sur une profondeur de 111 pieds, entre lignes parallèles, ainsi que l'usage d'une allée à l'arrière de la propriété et ouvrant rue Girod, appartenant en commun à cette propriété et à d'autres voisines à la première; le tout décrit sur un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, sur les lieux de la vente.

Les améliorations comprennent **une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises**, ayant une bâtisse de dépendance de deux étages, portant le No 146 rue du Camp, occupée comme magasin et maison de résidence par John Mullan, marchand de vêtements confectionnés.

Il y a partout dans la maison le gaz, des installations, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions: Comptant en livrant les titres. Dix pour cent à payer sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant ———, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27mai—27 30—juin 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles.

Une résidence en bois à deux étages, coin des rues Melpomène et Bassin, près du Marché Dryades.

Succession de Allen Cousley, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 28 avril 1886, dossier No 4985, pour le compte de la succession de Allen Cousley, décédé, il sera vendu à l'encan—

Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin, anciennement White, et Franklin, anciennement Benton, désignés par les Nos 1, 2 et 3, contigus les uns aux autres et mesurant comme suit, à savoir:

Lot No 1 forme le coin des rues Melpomène et Bassin et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur et façade à la rue Bassin de 91 pieds 8 pouces.

Lot No 2 mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces.

Le lot No. 3 est la partie du fond du lot No. 1 et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Bassin sur une profondeur de 32 pieds 6 pouces.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan par William & Patton, architectes et arpenteurs, qu'on peut voir à l'endroit de la vente et daté —— mai 1886.

Les améliorations consistent de, à savoir:

Sur le lot No. 1. Un joli cottage double en bois et couvert en ardoises, contenant environ 8 chambres en tout, citerne, hangars, etc., rapportant $25 par mois.

Sur le lot No. 2. Une résidence en bois à double corps de logis à deux étages, contenant 5 ou 6 chambres en tout, citerne, hangars, etc., rapportant $16 par mois.

Sur le lot No 3—**Un joli cottage couvert en ardoises** contenant 5 chambres, citernes, hangar, etc., rapportant $12 par mois. Toutes des maisons confortables en très bon ordre et à un îlet seulement des chars de la rue des Remparts, et à deux îlets du marché Dryades, bonne propriété pour habiter ou pour donner des revenus.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, du jour de la vente, les acquéreurs assumeront en plus, les taxes dues et exigibles en 1886 et feront un dépôt en argent de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
2mai—9,16,23,30—5juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du Cotton Exchange
Succession de Adolph Frericks.

A l'Encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 18 mai 1886 pour le compte de la succession de Adolphe Frericks "décédé", dossier No 17,620, il sera vendu—

Une action du New Orleans Cotton Exchange payée en plein.

Conditions—Comptant sur les lieux.
19 mai—19 23 26 29

PAR B. ONORATO,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles élégants et effets meublants. Meubles de bureau.

Succession de Wm. J. Castell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division B—No 15,964.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—JEUDI, 27 mai 1886 à 11 heures du matin, sur les lieux, au No 71 rue Conti, près Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 13 mai 1886, je vendrai:

Un assortiment général de meubles et d'effets meublants, comprenant: meubles élégants de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, belles glaces, tapis riches, meubles de vestibule et de cuisine, porcelaines, verrerie, plaqué, et nombre d'objets utiles ou d'ornement dont l'énumération serait trop longue. Aussi le même jour à 10 heures A. M. au local No 135 rue Gravier, sera vendu un assortiment de meubles de bureau comprenant bureaux, casiers pour livres, chaises, etc., aussi un coffre fort en fer.

Le tout conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant. 15mai—15 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une action du New Orleans Stock Exchange.

Succession de Charles Feinor.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 17,160—Division C.

PAR B. ONORATO, encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 4 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange, ainsi qu'un quart d'intérêt indivis sur une assurance sur la vie de E. C. Feinor par le New Orleans Stock Exchange, le dit montant d'assurance est de $1,665. 00. Les trois autres quarts ont été payés à Mme Feinor et le reste un quart, c'est-à-dire $266. 25, est sujet à une réclamation et due à la dite Exchange une somme de $184. 00, le tout selon un inventaire.

Conditions—Comptant avant le transfert.
22mai—22 29—juin 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de John Koehl vs. Wm Koehl et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,344—Division D.

Vente positive pour effectuer un partage, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, conformément et en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, rendu et signé le 17 mai 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet borné par les rues Levée, Rousseau, Quatrième et Washington, mesurant 21 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Levée, 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond, 117 pieds 3 pouces et 2 1/5 ligne de profondeur du côté du lot No 2 et 111 pieds 5 pouces et 3 1/5 de ligne de l'autre côté du lot No 4.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises, arrangée comme magasin au rez-de-chaussée et résidence au premier.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec des billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement.

L'acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire, et portant toutes les clauses usuelles de garantie, telles que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les bâtisses devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
18 mai—18 22 29—5,12,19 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans les Premier, Second et Sixième Districts de cette ville.

Succession de W. J. Castell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B, No 15,964.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 13 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Royale, St-Louis et Bourbon, mesurant 25 pieds 5 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 156 pieds 9 pouces et 3 lignes sur le côté vers la rue Royale et 68 pieds 2 pouces sur le côté opposé à la dite profondeur, le dit lot ouvre de 7 pieds une ligne se dirigeant vers la rue Bourbon, et une autre profondeur de 93 pieds 3 pouces et 5 lignes à l'extrême ligne du fond, sur laquelle le dit lot a une largeur de 31 pieds 6 pouces, le tout au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et connu comme le No 71 rue Conti.

2° Cinq terrains dans l'îlet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Dufossat et Belcastle, désignés par les Nos 11 à 15 et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces, le terrain No 11 formant le coin des rues Perrier et Dufossat.

3° Trois certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 29, 30 et 31, dans l'îlet No 613, borné par les rues White, Gravier et Dupré, les dits lots mesurant comme suit: Les lots Nos 29 et 30 mesurent chacun 30 pieds 11 pouces et une ligne de face sur la rue White et le lot No 31, 30 pieds 11 pouces de face à la rue White, tous les trois ayant une profondeur de 144 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
15 mai—15 22 29—juin 5 12 19

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Quatrième District, à l'encan.

Succession d'Edouard Reilly et d'Ellen Tierney, sa veuve.

No 15,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 mai 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Harmonie, St David et Liberté. Les terrains sont désignés par les Nos 10 et 18, et ont les dimensions suivantes:

Le terrain No 10, de façade, 28 pieds; de profondeur, 75 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 18, de façade, 28 pieds et 2 pouces rue Harmonie; de profondeur, 75 pieds du côté du terrain No 10; 78 pieds du côté du terrain No 18; et 28 pieds de largeur sur la limite inférieure le séparant du terrain No 10, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant: l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1886, et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant A. Hero jne., notaire, aux frais des acquéreurs.
25 mai—5, 12, 19, 26 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets, jugements et comptes recevoir,

Et 5 actions du fonds-capital du Times-Democrat.

Dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. leurs Créanciers.

J. M. Seixas, Esq., Syndic.

No 11,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 2 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mai 1886, il sera vendu à l'encan les différentes valeurs appartenant à MM. A. Carrière et fils—

1° **Cinq** [5] actions du fonds capital du "**Times-Democrat** Publishing Company," conformément au certificat No 100, au nom de J. M. Seixas, syndic.

2° Billets, jugements, comptes à recevoir et autres preuves de dettes, procès et "choses" en action, qui sont plus complètement détaillés par une liste déposée en cour, qui peut être obtenue des encanteurs et qui sera distribuée avant le jour de la vente par le syndic et les encanteurs.

Conditions—Comptant sur les lieux avant le transfert. 21 mai—21,23,29—à la vente

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

Chaussures, Chapeaux, Malles, Etagères, Meubles.

Mme M. Heiman vs ses créanciers.

No 17,643.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District rendu le 19 mai 1886 dans l'affaire ci-dessus et l'autorisation de M. Isidore Heiman syndic provisoire, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux, LUNDI 31 mai 1886 à 11 heures A. M., au No 175 de la rue Poydras, coin Carondelet, le contenu du magasin de chaussures au détail, consistant en bottes, souliers, chapeaux, malles, valises, étagères, tapis, nattes, installations à gaz, vitrines, etc.

—AUSSI—

Un lot de meubles conformément à un inventaire au No 175 de la rue Poydras.

Conditions—Comptant sur les lieux.
JULES A. A. ROUSSEAU,
20 mai—20, 25, 29, 30. Encanteur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière dans le Premier District.

Succession de John L. Sterry.

No. 10,286—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—LUNDI 31 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 28 avril 1886, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété suivante, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, anciennement Nouvelle Levée, Julie, Fulton et St. Joseph, désigné comme lot numéro deux sur un plan dressé par J. A. Beard et annexé certifié par Ralph Grant, ancien voyer de la Seconde Municipalité, sous la date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, pour référence, Nouvelle Levée, et vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt-trois pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne le divisant du lot No Deux, et cent vingt-trois pieds six pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Julie, le tout mesure américaine; étant la même propriété que feu John L. Sterry a acquise par achat de la succession de William Byrne, décédé, par acte passé pardevant Wm Shannon, anciennement notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 14me jour d'avril 1857.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant E. B. Trist, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 avril—30 mai—8,15,22,29,31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Richard Devonshire contre les héritiers de John Hussey.

No 17,327—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un jugement de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté du 15 avril 1886, et signé le 21 avril 1886, décrétant un partage, lequel a été rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite, savoir:

Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale et Espagne, et l'Avenue Washington, mesurant 31 pieds de face à la rue Dauphine sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 532 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. L'adjudicataire assumera, en sus du prix de vente, le paiement des taxes dues et exigibles en 1886.

Acte de vente pardevant Jos. Devonshire, No 20 rue St. Charles, aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 avril; mai 1, 8, 15, 22, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur

Rue Bertrand entre les rues Perdido et Poydras.

Succession de Mme A. D. Merritt.

No 17,763—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SAMEDI, 12 juin 1886, à 12 A. M., à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 mai 1886, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Poydras, Perdido et Gravier, désigné comme lot No. 1, d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer de la ville, daté le 30 mai 1876, mesurant 35 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Bertrand, 35 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne donnant vers la rue Poydras et 105 pieds 6 pouces et 7 lignes du côté de la rue Perdido.

Conditions—Comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 en sus du prix de vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. H. Wilson, Esq., notaire.
12mai—12 15 22 29 juin 5.12

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Troisième District.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, No 17,552.

Succession de Herman Berloga.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau, No. 79 rue Bienville.—SAMEDI 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 avril 1886, il sera vendu la propriété ci-après décrite, appartenant à la susdite succession, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, maintenant North Peters, Elmire, Chartres et Congrès, lequel dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 en sus du prix de son adjudication, et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de son adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 avril—29—8 15 22 29 mai

Succession de John Julia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,866—Division B—Attendu que Peter Terre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres dative d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu John Julia, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19mai—19, 29, 28.

Washington B. Merchant vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,084—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. H. Gardner, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 mai—20 25 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Fabrique de Tabac de DELPIT,

Avec tous ses vastes accessoires, sa clientèle, ses marques de fabrique, médailles, brevets, comptes, réclamations, billets à ordre, appareils, étagères, meubles de bureau, bail, etc., etc.

Deux chevaux, un élégant buggy, un wagon, un vieux buggy.

Joseph Alfred Dufilho contre ses créanciers.

No 17,343—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau, 46 rue Royale—LUNDI, 7 juin 1886, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'encan aux Nos 11, 13 et 15 rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 mai 1886, dans l'affaire ci-dessus—

Tout l'ETABLISSEMENT DE TABAC connu sous le nom de "Fabrique de Delpit", tel qu'il est exploité aux Nos 13 et 15 rue St. Louis, dans le Second District de cette ville, et au rez-de-chaussée de l'édifice adjacent No 11 de la même rue; ainsi que tout le stock de marchandises se trouvant dans les dits édifices et dans l'entrepôt au fond du No 17 rue St. Louis, consistant en tabac à priser, tabac en feuilles, tabac à chiquer, cigares fins, cut, pipes écume de mer, pipes en racine de bruyère et autres, porte-cigares et porte-cigarettes, tuyaux de pipe, tabatières assorties, et autres articles appartenant au même genre d'affaires.

Aussi, toutes les installations, tous les comptoirs, étagères, bureaux, meubles, pendules, vitrines, machines à vapeur, machines à couper le tabac et autres dans les dites bâtisses; de même que la clientèle de la maison, le nom de la fabrique, ses patentes, marques de commerce médailles et certificats obtenus à diverses expositions.

Aussi, tous les comptes, toutes les réclamations contre les débiteurs de la dite **Fabrique Delpit** et tous les billets à recevoir, dont la liste peut être vue au bureau des encanteurs et les timbres du revenu intérieur en mains.

Enfin, tout ce qui se trouve dans les dites bâtisses ou en dehors et appartenant ou faisant partie du commerce, sans exception ni réserve.

Le bail non expiré de toute la bâtisse du dit Alfred Dufilho Nos. 13 et 15 rue St. Louis et le rez de chaussée de la bâtisse adjacente No. 11 rue St. Louis expirant le 30 septembre 1886 à raison de $720 par an ou $60 par mois avec privilèges de renouveler le dit bail pour trois ans de plus à un taux de $900 par an ou $75 par mois payable trimestriellement.

Aussi, un élégant Buggy, un vieux buggy, un wagon et deux chevaux.

Le tout ci-dessus décrit sera premièrement offert en bloc, et si l'enchère n'est pas satisfaisante, alors les différents items seront vendus séparément; toutes les enchères concernant le bail seront faites comme un bonus. L'acquéreur assumera le paiement du loyer en plus.

Conditions—Comptant sur adjudication.
25 mai—25,29—juin 3 à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MULETS, MACHINES, ETC.

MICOLO & LACAZE
vs
LEURS CRÉANCIERS.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 16,051.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—MARDI, le 8 juin 1886, à 10 heures 30 A. M. il sera vendu sur la Levée au pied de la rue Bienville en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1886, dans la susdite affaire les articles suivants à savoir:

Deux machines portatives.
Deux batteuses.
Une Rice Drill Machine.
Cinq mulets.
Cinq charrues, 3 charrettes, 2 élévateurs au suyau, 4 herses, un paquet de faux avec manches, un paquet de vieilles sacs vides, un moulin à cannes, une meule à repasser, etc.

Conditions—Comptant sur adjudication.
25 mai—25, 29, 3 juin à la vente

Propriété de valeur améliorée

dans le Troisième District.

Succession de Rainold Winningkoff.

No. 17,257—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St-Charles, sur la rue St-Charles entre Gravier et Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1886, pour le compte de la dite succession, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent formant l'encoignure des rues Annette et Girod dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, Urquhart et St-Bernard en cette ville, mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Annette, sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Girod.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un crédit d'un an avec un billet garanti par hypothèque sur la dite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en cas de procès, et toutes les autres clauses usuelles, y compris les améliorations assurées et la police transférée au vendeur.

L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes de 1885.

Acte de vente pardevant John L. Laroche, notaire aux frais de l'acquéreur.
22mai—22,29—juin5,12,19,26

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison. Effets mobiliers—Aussi le contenu d'une buvette—comprenant vins, liqueurs, comptoirs, coffre-fort, etc., etc.

Succession de Frédéric Eberhard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—No 17,666.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau No 157 rue Poydras—JEUDI, le 27 mai 1886 à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 11 mai 1886, je vendrai à l'encan, au No 198 de la rue de la Levée, Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers, aussi le contenu d'une buvette—conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant.
16 mai—16 23 27

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier District dans l'affaire des mineurs Mc Cabe.

No 17,253—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, vente à l'encan avec crédit et intérêts conjoints.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de cour de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en du 22 avril 1886, et un ordre de l'intérêt conjoint il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:

1° La résidence No 417 rue Commune, dans l'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Roman et Prieur, le lot No 2 mesure 27 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur variant de 120 pieds 3 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Prieur et 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Roman.

2° Le cottage résidence No 23 rue Palmyre dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Derbigny et Roman. Le lot est le No 4 et mesure 27 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 110 pieds.

3° La maison à un étage face à la rue Dorgenois dans l'îlet borné par les rues Commune, Banks, Rocheblave et Dorgenois. Le lot est le No 18 et mesure 27 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 158 pieds 7 pouces 6 lignes.

4° Trois grands lots adjacents au Métairie Ridge et étant compris dans les rues Canal, Gex, quet, Anthony et le cimetière. Ce sont les Nos 6, 7 et 8; ils représentent une façade totale sur la rue Anthony de 132 pieds et variant sur la profondeur s'étendant à la ligne du cimetière.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en portions égales, garanties par hypothèque spéciale, privilège de vendeur avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes dues durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. S. Leck, notaire.
28avril—28 mai 8 15 22 29.

Propriété dans le Troisième District.

Cottage coin des rues Onzaga et Tonti.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Le cottage et six lots de terre formant l'encoignure des rues Tonti et Onzaga, îlet borné par les rues Lapeyrouse et Rocheblave. Le terrain mesure une façade totale sur la rue Onzaga de 172 pieds 6 pouces et une profondeur et façade à la rue Tonti de 118 pieds 6 pouces 6 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent. L'acquéreur assumera les taxes de 1886 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire.
16 mai—16,23,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Prytania, entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin.

Succession de Williams Nides.

No 16,793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 mai 1886, il sera vendu à l'encan—

Le cottage à un étage, sur le côté Ouest de la rue Prytania, entre Berlin et l'Avenue Napoléon, îlet par la rue Pitt, désigné comme lot No 16, et mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1886, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philips, notaire.
11 mai—11, 22, 29—juin 5, 12.